EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

N°76-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**FINANCES**
Présents	10	Lutte contre les corvidés – POLLENIZ Participation financière
Votants	12	

◊ Convocation du 6 décembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : MM Lionel TRIVIERE, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Bénédicte LECERF-CARCOUËT « Gwénaël CRAHES

✐ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas BODINEAU présente le compte rendu d'une réunion organisée par POLLENIZ concernant l'organisation d'une « campagne de lutte collective corvidés 2020 ».
Cette première réunion avait pour objectif d'informer les différents acteurs locaux et de rechercher des financements. Elle sera suivie de 2 réunions, l'une pour mobiliser les bénévoles, constituer les équipes communales de piégeage et définir un site de perception et de réintégration des cages sur chaque secteur, l'autre sera une session d'information obligatoire.

La campagne pourrait se dérouler du 10 au 24 juin 2020.
La contribution financière de la commune est évaluée à 547,41 € pour une surface communale de 2122 hectares.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de participer à cette campagne de lutte collective corvidés 2020 et prend acte du montant de la participation financière, soit 547,41 € à verser au profit de POLLENIZ.
Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 – article 6281.

Pour extrait conforme, le 9 janvier 2020

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20191213-76-2019-DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020